

Flash in **FO**56

N°2/2013

Le Comité Technique de Réseau du 4 avril 2013 victime d'une crise de nerf...

Le Comité Technique de Réseau qui s'est tenu le 4 avril 2013, a très rapidement abouti à un départ des délégations syndicales compte tenu de l'attitude du Directeur Général.

En effet, après avoir ouvert la réunion en évoquant le message d'explication qu'il avait adressé aux agents sur l'attitude de la DGFIP dans l'affaire CAHUZAC, le Directeur Général a évoqué trois autres thèmes :

- La prochaine campagne IRPP (sic !) où « *tout sera fait pour améliorer les choses pour les agents* » ;
- La certification des comptes avec la Cour des Comptes, qualifié de « *travail de fournis* », notamment avec CHORUS ;
- Le dialogue social qui doit se dérouler dans le cadre de « *relations adultes et responsables pour trouver des solutions ensemble* ».

Il a poursuivi son propos liminaire sur la démarche stratégique comme le prévoyait le seul point de l'ordre du jour, ce qui n'était pas du tout l'option des représentants du personnels.

Rappelons que c'est la confusion entretenue en permanence par la Direction Générale dans l'organisation du dialogue social qui motive la suspension de la participation du Syndicat aux groupes de travail.

En effet, le flou de la méthode employée par l'Administration jusqu'en novembre lui a souvent permis de mettre en œuvre des décisions qui n'étaient pas le résultat des discussions en groupe de travail. Ce constat, dénoncé à nombreuses reprises, est partagé par les autres OS, en particulier la CGT et la CFDT.

De fait, le Directeur Général souhaite maintenir ces pratiques anciennes de dialogue social et n'entend donc pas faire évoluer d'un iota ce sujet.

Après lecture de la déclaration unitaire, Bruno BÉZARD a rapidement balayé d'un revers de main toutes les demandes d'approfondissement du « *modus operandi* » concernant le dialogue social directionnel, à savoir : quel périmètre, quel contenu, quels interlocuteurs, quelles marges de manœuvre pour les représentants de l'Administration ?

Il a souhaité aborder la démarche stratégique : point sur lequel l'indigence des 2 documents fournis ne permettait pas d'avoir une véritable discussion de fond.

Ayant demandé une première suspension de séance, les délégations sont alors intervenues les unes après les autres à nouveau sur le dialogue social.

Après plusieurs propos comme « *Vous êtes dans la dialectique !* » ou « *Vous êtes dans la polémique !* » et une dernière provocation envers une délégation qui, demandant à ce qu'il réponde aux différents courriers qui lui étaient adressés, s'est vu rétorquer « *Le dialogue social, ce n'est pas*

l'injure ! », les délégations ont demandé la suspension immédiate de la séance du CTR compte tenu de l'absence manifeste de sérénité du Président de l'instance.

Ce dernier, pourtant adepte du principe du « *respect mutuel* », était peut-être tenu compte tenu du contexte de l'affaire CAHUZAC...

En réponse, le Président a donc indiqué qu'il clôturait le Comité Technique !

Sans commentaires, les faits parlent d'eux mêmes !!

Le nouveau ministre du Budget va rencontrer les syndicats de la DGFIP

Bernard CAZENEUVE, nouveau ministre délégué au Budget, a souhaité rencontrer rapidement tant les Fédérations des Finances d'une part que les syndicats de la DGFIP et des Douanes d'autre part.

Les Fédérations des Finances seront reçues le jeudi 18 avril à 17 h ; les syndicats de la DGFIP le jeudi 18 avril à 18 h et les syndicats des Douanes le 25 avril prochain.

D'ores et déjà, le Syndicat National ne croit pas que le nouveau ministre tiendra un discours totalement différent de son prédécesseur, surtout en terme de moyens humains et budgétaire.

Affaire CAHUZAC : communiqué du Syndicat National

La position du Syndicat sur cette affaire est de souligner que les agents de la DGFIP, soumis à des règles de déontologie exorbitante du droit commun, ne sont pas responsables des agissements de leur ex-ministre et que c'est bien leur Statut de Fonctionnaire d'État qui leur permet d'avoir la neutralité nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des citoyens.

Cette affaire risque malheureusement de rendre la situation des agents de la DGFIP encore plus délicate, avec le développement de réactions ironiques, voire agressives, lors de la campagne de déclaration IR et, plus encore, lors des échéances de recouvrement de l'impôt.

Olivier BOURGES, seul et unique numéro 2 de la DGFIP

Olivier BOURGES a officiellement été nommé directeur général adjoint de la Direction Générale des Finances Publiques par décret du Président de la République en date du 28 mars 2013.

Cette décision met donc fin au système dit du « carré magique », mis en place lors de la fusion, où la direction de la DGFIP était composée d'un Directeur Général et de 3 directeurs adjoints au Directeur Général.



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice : _____ Quotité de travail :

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques, section du Morbihan.

Fait à _____ le _____